

COMITE D'IDENTIFICATION DES STRUCTURES D'APPUI ET D'ENCADREMENT – CISAE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION DE STRUCTURES D'APPUI ET D'ENCADREMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES / INDUSTRIE (PME/PMI) DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PME DE LA BCEAO

Dans le cadre de l'amélioration de l'environnement du financement des économies des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a mis en place un dispositif de soutien au financement des Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries (PME/PMI), par les établissements de crédit (banques et établissements financiers à caractère bancaire).

Le dispositif a été officiellement lancé le 09 août 2018 avec la mise en place d'un Comité national d'Identification des Structures d'Appui et d'Encadrement (CISAE) sous la cotutelle du Ministère en charge des PME et de la BCEAO. Au 31 octobre 2021, deux cent vingt (225) Structures d'Appui et d'Encadrement (SAE), comprenant les Centres de Gestion Agréés (CGA) et les Experts Comptables agréés, ont été sélectionnées.

Le présent avis à manifestation vise à sélectionner de nouvelles SAE en vue d'élargir les propositions offertes aux PME dans le cadre du dispositif sur toute l'étendue du territoire ivoirien. En amont du financement, il est attendu des structures d'appui et d'encadrement des PME/PMI, l'accompagnement des PME/PMI dans l'amélioration de leurs performances, leur encadrement dans la gestion, le montage de dossiers de financement et le suivi post financement pour assurer notamment le remboursement des échéances.

Les dossiers de candidature, seront examinés par un comité de sélection ; ils sont recevables sous plis fermés auprès du **Secrétariat Exécutif du CISAE** logé à l'**Agence Principale de la BCEAO** à Abidjan, située dans la Commune du Plateau, Avenue Abdoulaye FADIGA, **au plus tard le vendredi 17 Décembre 2021.**

I- ROLE DES STRUCTURES D'APPUI ET D'ENCADREMENT (SAE) DES PME/PMI

Le rôle des structures d'appui et d'encadrement des PME/PMI consiste en l'accompagnement des entreprises à satisfaire aux conditions d'éligibilité ainsi qu'au suivi des entreprises qui bénéficieront de financements.

En particulier, ces structures devront offrir les services ci-après :

- le renforcement des capacités, notamment à travers une offre de formation, d'appui conseil, de mise à niveau et de coaching ;
- la structuration et l'élaboration du plan d'affaires et d'états financiers, afin de permettre à l'entreprise de disposer d'une stratégie pertinente et donc crédible, avec des informations fiables sur les situations présente et future de cette entreprise ;
- le diagnostic d'entreprise, en vue d'identifier les forces ainsi que les domaines de fragilité, assortis de mesures correctrices ;
- le suivi ex-post, afin d'aider les entreprises à gérer les remboursements de crédit, à surveiller l'évolution des projets financés ou garantis, à s'assurer de la prise en compte des enseignements dispensés et à suivre l'exécution de leurs plans d'affaires.

La sélection des structures d'appui et d'encadrement se fera sur la base de dossiers présentés par celles-ci et montrant leurs compétences et expériences dans l'accompagnement des PME/PMI.

II- CRITERES D'ELIGIBILITE

Pour être éligibles au dispositif, les structures d'appui et d'encadrement des PME/PMI doivent, sans être exhaustifs, répondre aux critères suivants :

- Être régulièrement implantées en Côte d'Ivoire ;
- Être une structure publique ou privée spécialisée dans l'encadrement des PME/PMI ;
- Avoir accompagné des PME/PMI dans la gestion, la recherche de financement auprès des institutions financières nationales, régionales ou internationales ;
- Avoir organisé sur les trois (03) dernières années des actions de renforcement des capacités au profit des PME/PMI ;
- Disposer d'une grille tarifaire des prestations fournies aux PME/PMI ;
- Disposer d'un pool d'experts dans les domaines de compétence d'encadrement des PME/PMI.

III- DOSSIER DE CANDIDATURE

Les structures d'appui et d'encadrement des PME/PMI intéressées par cette invitation à soumissionner doivent déposer un dossier de candidature comportant les éléments suivants :

1. Présentation de la structure (date de création, dénomination, forme juridique, adresse géographique et postale, téléphone, adresse mail et site web) ;
2. Organisation et mode de fonctionnement (organigramme et organes de gouvernance) ;
3. Différents domaines d'intervention ;
4. Ressources humaines (présentation des spécialistes dont dispose la structure) ;
5. Ressources matérielles (locaux et équipements) ;
6. Références en matière d'encadrement de PME au cours des trois dernières années ;
7. Budget au cours des trois dernières années (investissement et fonctionnement) ;
8. Subventions reçues de l'Etat au cours des trois dernières années (montants prévus et montants effectivement décaissés) ;
9. Aides reçues des partenaires au développement ;
10. Tarification des prestations.

Les dossiers de candidature, seront examinés par un comité de sélection, ils sont recevables sous plis fermés auprès du **Secrétariat Exécutif du CISAE** logé à **l'Agence Principale de la BCEAO** à Abidjan, située dans la Commune du Plateau, Avenue Abdoulaye FADIGA, **au plus tard le vendredi 17 Décembre 2021.**